

Avis de Détermination

Le présent avis de détermination est émis par Parcs Canada en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact. Parcs Canada a déterminé que le projet ne devrait pas avoir d'effets environnementaux négatifs importants.

Le projet de remplacement du pont Dixon est situé dans une zone très sensible du parc national des Prairies. En raison de cette sensibilité et de la possibilité que le projet ait des effets environnementaux négatifs, Parcs Canada a déterminé que le niveau d'analyse convenant pour ce projet est une évaluation d'impact détaillée. L'évaluation d'impact détaillée a abouti aux conclusions qui suivent.

L'analyse des impacts potentiels liés aux dimensions physiques des options de projet proposées a été réalisée au début de la planification du projet, lors de l'examen des solutions de rechange. L'option privilégiée améliorera la capacité hydrologique du pont tout en limitant au minimum les effets sur les valeurs des ressources naturelles et culturelles.

Le lieu se trouve à l'intérieur de l'habitat essentiel désigné en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP), et visé par l'ordonnance de protection d'urgence pour le grand tétras des armoises, et à proximité de la dernière zone de lek qui reste dans le bloc Ouest du parc national des Prairies. La construction et l'exploitation du pont sont susceptibles de créer des perturbations sensorielles, d'accroître la menace de prédation par les rapaces et de détruire la végétation indigène. Les mesures d'atténuation concernant le calendrier des travaux et la hauteur des structures permettront de conserver un habitat essentiel de grande qualité et de respecter les restrictions imposées par les ordonnances de protection d'urgence, ce qui n'entraînera aucun effet négatif résiduel pour le tétras des armoises. Le projet est susceptible de détruire la végétation indigène et devra faire l'objet d'un permis en vertu de la LEP. L'ampleur de cette destruction est telle qu'il est peu probable qu'elle ait un impact sur la survie du tétras des armoises.

Le lieu se trouve également à l'intérieur de l'habitat essentiel désigné en vertu de la LEP pour la pie-grièche migratrice des Prairies, et le projet pourrait avoir des effets négatifs sur la disponibilité de cet habitat. Les restrictions temporelles imposées à la construction du pont de remplacement et au repeuplement de la végétation indigène perturbée permettront d'éviter ces impacts possibles, et donc il n'y aura aucun effet résiduel négatif pour la pie-grièche migratrice des Prairies.

Des fouilles archéologiques préliminaires ont révélé la présence d'artefacts enfouis. Une évaluation d'impact archéologique (EIA) sera menée pour évaluer les impacts potentiels sur toutes les ressources archéologiques de la zone du projet, qu'elles aient été découvertes ou non, en surface ou enfouies. Des mesures d'atténuation visant à éviter ou à réduire au minimum les effets sur les ressources culturelles que l'EIA a révélés seront mises en œuvre dans le cadre de la construction, y compris lors de l'installation du pont temporaire.

Le pont Dixon assure une liaison de transport essentielle pour les habitants, les titulaires de permis, l'exploitation du parc et les visiteurs. L'accès sera maintenu pendant la construction du pont de remplacement par l'aménagement d'un pont temporaire, ce qui n'entraînera aucun effet négatif résiduel sur les valeurs de l'expérience des visiteurs dans le parc national des Prairies.

La proposition de projet est susceptible d'avoir des effets négatifs sur d'autres composantes valorisées qui, en raison des effets connus et des mesures d'atténuation, ont été considérés comme présentant un faible risque. L'évaluation d'impact détaillée a révélé que ces interactions n'ont que des effets négatifs résiduels négligeables, voire nuls.

Compte tenu de la mise en œuvre des mesures d'atténuation décrites dans l'évaluation d'impact détaillée, le projet ne devrait pas avoir des effets négatifs importants sur l'environnement.

Pour demander une copie du rapport d'évaluation d'impact détaillée, communiquez avec :

Parc national des Prairies

C.P 150, Val Marie, SK S0N 2T0

Téléphone: 306-298-2257 ou 1-888-773-8888

Courriel: infopnprairies-grasslandsninfo@pc.gc.ca